

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Jean-Pierre TRIADON – Entrepreneur individuel

Version applicable à compter du : **24 /08/ 2026**

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services, ci-après désignées « CGV », définissent les droits et obligations applicables aux prestations proposées par :

Jean-Pierre TRIADON – Entrepreneur individuel (EI)

SIREN/SIRET : **510 276 074 00034**

Adresse professionnelle : **Centre Beauty lounge by LANOSA – 308 avenue de Verdun - 83600 FRÉJUS**

Téléphone : **07 86 48 97 92**

Courriel : jeanpierre.triaddon@gmail.com

Site internet : www.reflexologiefrejus.com

Ci-après désigné « le Prestataire ».

Elles s'appliquent aux clients consommateurs particuliers, ci-après désignés « le Client ».

Toute commande ou réservation implique que le Client ait pu prendre connaissance des présentes CGV préalablement à son engagement et qu'il les accepte dans les conditions applicables au mode de contractualisation utilisé.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent notamment aux prestations suivantes :

- Séances de réflexologie plantaire ;
- Séances d'EFT ;
- Prestations individuelles d'accompagnement au bien-être, à l'auto observation et à l'autonomie émotionnelle ;
- Parcours Autonomie réalisé à distance ;
- Autres prestations individuelles relevant des compétences et formations du Prestataire et présentées comme telles au Client.

Les caractéristiques essentielles, la durée et le tarif de chaque prestation sont communiqués au Client avant la réservation ou la conclusion du contrat.

Lorsque des conditions particulières sont prévues pour une prestation ou un parcours déterminé, elles complètent les présentes CGV.

En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées par le Client prévalent pour les éléments propres à la prestation concernée.

ARTICLE 2 – NATURE DES PRESTATIONS ET LIMITES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les prestations proposées s'inscrivent dans une démarche de bien-être, d'accompagnement personnel et/ou d'auto observation selon la prestation choisie.

Elles ne constituent ni un acte médical, ni un diagnostic, ni un traitement médical ou psychologique.

Elles ne constituent pas une psychothérapie et ne se substituent en aucun cas à une consultation, un diagnostic, un traitement ou un suivi réalisé par un professionnel de santé lorsque ceux-ci sont nécessaires.

Le Prestataire ne demande jamais au Client d'interrompre ou de modifier un traitement médical. Toute question concernant un traitement, un diagnostic ou une situation médicale doit être adressée au professionnel de santé compétent.

En présence d'une situation nécessitant une compétence qui ne relève pas de son champ d'intervention, le Prestataire peut refuser, interrompre ou réorienter l'accompagnement.

ARTICLE 3 – INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Avant que le Client ne soit lié par un contrat ou une commande, le Prestataire lui communique de manière lisible et compréhensible les informations requises par la réglementation applicable, notamment :

- Les caractéristiques essentielles de la prestation ;
- Son prix ;
- Sa durée lorsqu'elle est déterminée ;
- La date ou les modalités prévues pour son exécution ;
- Les coordonnées du Prestataire ;
- Les modalités de paiement ;
- Les conditions d'annulation ou de report applicables ;
- Lorsqu'il est applicable, l'existence et les modalités du droit de rétractation ;
- Les coordonnées du médiateur de la consommation compétent.

Le Client reconnaît avoir la responsabilité de prendre connaissance de ces informations avant de s'engager.

ARTICLE 4 – RÉSERVATION ET FORMATION DU CONTRAT

Les prestations peuvent être réservées notamment par téléphone, courrier électronique, prise de rendez-vous directe ou par tout autre moyen de réservation proposé par le Prestataire.

Pour les prestations ponctuelles réglées à la séance, la réservation est considérée comme acceptée lorsque le rendez-vous est confirmé par le Prestataire.

Pour les parcours ou accompagnements comprenant plusieurs rendez-vous, les caractéristiques essentielles de l'offre, son prix total et ses modalités de paiement sont communiqués au Client avant son engagement.

Lorsque la prestation est conclue à distance, les dispositions particulières relatives aux contrats conclus à distance et au droit de rétractation sont applicables.

ARTICLE 5 – PRIX

Les tarifs applicables sont ceux communiqués au Client au moment de la réservation ou de la commande.

Les prix sont indiqués en euros.

Le régime de TVA applicable est celui correspondant à la situation fiscale du Prestataire au jour de la facturation.

Pour les prestations ponctuelles, le tarif applicable est celui annoncé au Client au moment de la réservation.

Pour les parcours comprenant plusieurs rendez-vous, le prix annoncé correspond au prix global du parcours, sauf indication contraire expressément communiquée au Client.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières, les prestations ponctuelles sont réglées au plus tard le jour de leur réalisation.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux communiqués au Client par le Prestataire.

Les accompagnements comprenant plusieurs rendez-vous peuvent faire l'objet d'un paiement global ou d'un échéancier expressément convenu avant la conclusion du contrat.

Lorsqu'un paiement en plusieurs fois est proposé pour un parcours à prix global, il constitue une facilité de paiement du prix total et non l'achat indépendant de chacune des séances composant le parcours, sauf stipulation expresse contraire.

Une facture est délivrée conformément aux dispositions applicables.

ARTICLE 7 – REPORT ET ANNULATION DES RENDEZ-VOUS

Le Client qui ne peut honorer un rendez-vous est invité à prévenir le Prestataire le plus tôt possible.

Sauf cas de force majeure ou circonstance exceptionnelle appréciée au cas par cas, toute demande de report ou d'annulation devrait intervenir au moins **24 heures avant l'heure prévue du rendez-vous**.

Lorsqu'un rendez-vous est reporté suffisamment à l'avance, une nouvelle date est recherchée d'un commun accord.

En cas d'absences répétées, de reports successifs ou de circonstances rendant impossible la poursuite normale d'un accompagnement, les parties pourront convenir de sa réorganisation ou de son interruption.

Les éventuelles conditions particulières applicables aux rendez-vous non honorés sont communiquées au Client avant son engagement lorsqu'elles entraînent une conséquence financière.

ARTICLE 8 – PARCOURS AUTONOMIE

8.1 – Nature du parcours

Le Parcours Autonomie est un accompagnement individuel à distance consacré à l'auto observation et au développement d'une plus grande autonomie dans la manière d'identifier et de répondre à certaines situations de la vie quotidienne.

Il peut notamment comporter :

- L'observation des sensations corporelles ;
- L'identification des émotions ;
- L'observation des pensées et réactions habituelles ;
- Des expériences d'auto observation ;
- Des expériences comportementales à faible enjeu définies avec le Client ;
- L'utilisation éventuelle de l'EFT comme outil d'auto observation et de régulation ;
- L'utilisation du carnet personnel « Parcours Autonomie ».

8.2 – Organisation

Le Parcours Autonomie comprend :

8 rendez-vous individuels à distance de 60 à 75 minutes environ.

Il est organisé selon un rythme recommandé d'environ un rendez-vous par semaine.

Le parcours est conçu pour être réalisé sur environ **8 semaines**.

Afin de permettre une souplesse raisonnable en cas d'empêchement, les rendez-vous peuvent être décalés d'un commun accord.

Sauf circonstance particulière convenue entre les parties, les huit rendez-vous doivent être réalisés dans une période maximale de **10 semaines à compter du premier rendez-vous**.

Un report ne fait pas passer automatiquement le Client à l'étape suivante du parcours. L'accompagnement reprend à l'étape où il avait été interrompu.

8.3 – Prix

Le prix du Parcours Autonomie est fixé à :

450 € pour l'ensemble du parcours.

Ce tarif comprend :

- Les huit rendez-vous individuels ;
- Le carnet personnel Parcours Autonomie ;
- La progression et les exercices ou expériences proposées dans le cadre du parcours.

Le Client peut régler :

450 € en une fois, ou

2 échéances de 225 € sans frais, selon les modalités convenues lors de la commande.

Le paiement en deux fois constitue une facilité de règlement du prix global du parcours.

8.4 – Implication du Client

Le Parcours Autonomie repose sur une participation active mais libre du Client.

Entre les rendez-vous, celui-ci est notamment invité à observer certaines situations de sa vie quotidienne, à utiliser son carnet et, lorsqu'il le souhaite, à réaliser les expériences convenues avec le Prestataire.

Le Client demeure libre de ce qu'il inscrit dans son carnet et de ce qu'il souhaite communiquer au Prestataire.

Aucune réponse particulière n'est attendue et aucune obligation de résultat ne pèse sur le Client.

8.5 – Rôle du Prestataire

Le Prestataire accompagne le Client dans son observation, lui propose des questions, des repères, des outils et des expériences adaptées au cadre de l'accompagnement.

Il n'a pas pour rôle de déterminer ce que le Client doit penser, ressentir ou décider.

La finalité du parcours est de favoriser progressivement la capacité du Client à utiliser seul les observations et outils qu'il estime utiles.

ARTICLE 9 – INTERRUPTION D'UN PARCOURS

Le Client peut demander l'interruption de son accompagnement.

Cette faculté est distincte de son droit légal de rétractation lorsque celui-ci est applicable.

En cas d'interruption volontaire après expiration du délai légal de rétractation, le Prestataire et le Client établissent les prestations effectivement réalisées et les éventuelles sommes déjà versées.

Les modalités financières applicables à une interruption anticipée sont celles expressément portées à la connaissance du Client avant la conclusion du parcours.

Aucune clause des présentes CGV ne peut avoir pour effet de priver le Client des droits impératifs qui lui sont reconnus par le Code de la consommation.

ARTICLE 10 – CONTRATS CONCLUS À DISTANCE ET DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement et que le droit de rétractation est applicable, le Client consommateur dispose d'un délai légal de **14 jours à compter de la conclusion du contrat de prestation de services** pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Le Client peut exercer son droit au moyen du formulaire type figurant en annexe des présentes CGV ou au moyen de toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

La déclaration peut notamment être adressée aux coordonnées indiquées dans les présentes CGV.

ARTICLE 11 – COMMENCEMENT DE LA PRESTATION AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI DE RÉTRACTATION

Lorsque le Client souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant l'expiration du délai légal de rétractation, le Prestataire recueille sa **demande expresse** dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Si le Client exerce ensuite son droit de rétractation avant que la prestation ait été entièrement exécutée, il reste redevable du montant correspondant aux services effectivement fournis jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Ce montant est calculé proportionnellement au prix total convenu pour la prestation.

Lorsque les conditions légales permettant de facturer cette partie de la prestation ne sont pas réunies, aucune somme ne peut être exigée à ce titre.

ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT APRÈS RÉTRACTATION

Lorsque le Client exerce valablement son droit de rétractation, le Prestataire rembourse les sommes devant légalement être restituées au plus tard dans le délai prévu par le Code de la consommation à compter du jour où il est informé de la décision du Client.

Lorsque l'exécution de la prestation a commencé à la demande expresse du Client pendant le délai de rétractation, le montant correspondant au service effectivement fourni peut être dû conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 13 – ABSENCE DE GARANTIE DE RÉSULTAT

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens dans le cadre de ses prestations.

Les résultats d'une séance ou d'un accompagnement dépendent notamment de la situation, de l'expérience, de la perception et de l'implication propres à chaque personne.

En conséquence, aucune évolution particulière, amélioration déterminée, disparition d'un symptôme, modification émotionnelle ou comportementale ni aucun autre résultat personnel ne peut être promis ou garanti.

Concernant le Parcours Autonomie, une absence de changement observable peut elle-même constituer une information utilisée dans le travail d'auto observation.

ARTICLE 14 – PRÉCAUTIONS ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Le Client est invité à communiquer au Prestataire toute information qu'il estime pertinente pour la bonne réalisation de la prestation.

En présence d'une situation médicale, d'une grossesse, d'une pathologie connue, d'un traitement en cours ou de toute autre situation susceptible de nécessiter un avis médical, le Client est invité à solliciter l'avis du professionnel de santé compétent.

Le Prestataire peut refuser ou différer une prestation lorsqu'il estime qu'elle ne relève pas de ses compétences ou que les circonstances ne permettent pas sa réalisation dans des conditions adaptées.

Aucun conseil donné dans le cadre des prestations proposées ne peut remplacer l'avis d'un médecin ou d'un autre professionnel de santé compétent.

ARTICLE 15 – INCAPACITÉ OU EMPÊCHEMENT DU PRESTATAIRE

En cas d'empêchement temporaire, de maladie, d'accident ou de force majeure empêchant le Prestataire d'assurer un rendez-vous, celui-ci en informe le Client dans les meilleurs délais.

Une nouvelle date est proposée d'un commun accord.

Lorsque l'empêchement rend définitivement impossible l'exécution d'une prestation déjà payée, les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées au Client.

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée lorsque l'inexécution résulte d'un cas de force majeure au sens de la législation applicable.

ARTICLE 16 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques, carnets, textes, méthodes formalisées, documents, fiches, illustrations et autres contenus originaux remis ou rendus accessibles au Client restent protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables.

Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation strictement personnel des documents qui lui sont remis dans le cadre de la prestation.

Il peut notamment imprimer son carnet Parcours Autonomie et l'utiliser pour ses besoins personnels.

Sauf autorisation écrite préalable du Prestataire, il ne peut notamment pas :

- Reproduire les documents en vue de leur diffusion ;
- Les transmettre à des tiers à des fins professionnelles ou commerciales ;
- Les publier intégralement ;
- Les commercialiser ou les revendre ;
- Les présenter comme étant sa propre création.

Les droits du Client sur ses propres écrits, réponses et informations personnelles consignés dans son carnet demeurent naturellement les siens.

ARTICLE 17 – CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à traiter avec discrétion les informations personnelles confiées par le Client au cours des séances ou de l'accompagnement, sous réserve des obligations légales applicables.

Le carnet personnel du Client lui appartient.

Dans le cadre du Parcours Autonomie, le Client demeure libre de montrer ou non au Prestataire tout ou partie de ce qu'il y a inscrit.

ARTICLE 18 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles nécessaires à la gestion des rendez-vous, commandes, paiements, factures et relations avec les Clients sont traitées uniquement pour les finalités correspondantes et conformément à la réglementation applicable.

Le Client dispose des droits prévus par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Il peut exercer ses droits en contactant :

Jean-Pierre TRIADON

jeanpierre.triadon@gmail.com

Lorsque des outils ou prestataires techniques sont utilisés pour les rendez-vous à distance, la prise de rendez-vous, le paiement ou la facturation, leurs propres politiques de protection des données peuvent également être applicables.

ARTICLE 19 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant une prestation doit être adressée en priorité au Prestataire afin de rechercher une solution amiable :

Jean-Pierre TRIADON – EI

Centre Beauty lounge by LANOSA

308 avenue de Verdun

83600 FRÉJUS

Courriel : jeanpierre.triadon@gmail.com

ARTICLE 20 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives au règlement amiable des litiges, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation après avoir préalablement adressé une réclamation écrite au Prestataire et lorsque les conditions légales de recevabilité sont réunies.

Le médiateur désigné par le Prestataire est :

CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION

27 avenue de la Libération

42400 SAINT-CHAMOND

Courriel communiqué par l'organisme :

contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu

Site de médiation communiqué par l'organisme :

cnpm-mediation-consommation.eu

Le Client est invité à consulter les coordonnées et modalités de saisine actualisées indiquées par le médiateur.

La médiation est gratuite pour le consommateur.

Le recours à la médiation ne prive pas le Client de son droit de saisir les juridictions compétentes.

ARTICLE 21 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté relative à la formation, l'interprétation ou l'exécution du contrat, le Client est invité à contacter préalablement le Prestataire afin de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable et indépendamment du recours possible à la médiation de la consommation, le litige pourra être porté devant la juridiction compétente conformément aux règles légales applicables.

Aucune disposition des présentes CGV ne saurait avoir pour effet de priver le consommateur des règles protectrices impératives dont il bénéficie.

ARTICLE 22 – MODIFICATION DES CGV

Le Prestataire peut modifier les présentes CGV afin notamment de tenir compte d'une évolution de ses prestations ou de la réglementation.

La version applicable à une commande ou à un parcours est celle qui a été portée à la connaissance du Client et acceptée au moment de la conclusion du contrat.

Une modification ultérieure des CGV ne modifie pas rétroactivement les conditions d'un contrat déjà conclu, sauf accord des parties ou disposition légale contraire.

ARTICLE 23 – LANGUE

Les présentes CGV sont rédigées en français.

En cas de traduction, la version française prévaut dans les limites autorisées par la réglementation applicable.

ANNEXE 1

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

À utiliser uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat pour lequel le droit légal de rétractation est applicable.

À l'attention de :

Jean-Pierre TRIADON – Entrepreneur individuel

Centre Beauty lounge by LANOSA

308 avenue de Verdun

83600 FRÉJUS

Courriel : jeanpierre.triadon@gmail.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services suivante :

Prestation :

.....

Commandée/conclue le :

.....

Nom du consommateur :

.....

Adresse du consommateur :

.....

Date :

.....

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification sur papier) :

.....

ANNEXE 2

DEMANDE EXPRESSE DE COMMENCEMENT AVANT LA FIN DU DÉLAI DE RÉTRACTATION

À compléter uniquement lorsque le Client souhaite commencer une prestation de services avant l'expiration du délai légal de rétractation applicable.

Je soussigné(e) :

.....

Demande expressément que l'exécution de la prestation suivante commence avant l'expiration du délai légal de rétractation :

.....

Je reconnais avoir été informé(e) que, si j'exerce mon droit de rétractation après le commencement de la prestation demandé expressément et avant son exécution complète, je pourrai être tenu(e) de régler le montant correspondant au service effectivement fourni jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter, conformément aux dispositions applicables du Code de la consommation.

Date :

.....

Signature :

.....